

---

## Conclusion et signature de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Prieur (de la Marne), René Eschasseriaux (jeune), François-Antoine de Boissy d'Anglas, Pierre-Marie-Augustin Guyomar, Jean Guimberteau, Jean-Marie Claude-Alexandre Goujon, Ferdinand Guillemardet, Jean-Jacques-Joseph Serres, Jacques Antoine Balmain, Claude Blad

---

### Citer ce document / Cite this document :

Prieur (de la Marne), Eschasseriaux (jeune) René, Boissy d'Anglas François-Antoine de, Guyomar Pierre-Marie-Augustin, Guimberteau Jean, Goujon Jean-Marie Claude-Alexandre, Ferdinand Guillemardet, Serres Jean-Jacques-Joseph, Balmain Jacques Antoine, Claude Blad. Conclusion et signature de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 256-257;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21456\\_t1\\_0256\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21456_t1_0256_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Le comité de Salut public a fait déposer sur le bureau une décoration militaire, envoyée par le citoyen Gilet, représentant du peuple en Belgique.

*Du 2 dud.* Une petite boîte venant de Provins [Seine-et-Marne], chargée et numérotée 1 002, contenoit trois décorations militaires.

Un paquet venant de Brest [Finistère] et timbré *Côtes de Brest et de l'Orient* [Lorient], *représentans du peuple*, contenoit 182 L 10 s en assignats et 12 L en argent : en tout 194 L 10 s.

Le citoyen Perdrizet, juge de paix du canton d'Héricourt [Haute-Saône] a envoyé pour les frais de la guerre 71 L 5 s en assignats (138).

*Du 3 dud.* Le citoyen Barère, député, a déposé au nom du citoyen Darrau, de Toulouse [Haute-Garonne], la somme de 400 L en assignats pour les frais de la guerre.

*Du 4 dud.* L'administration du district d'Orthez [Basses-Pyrénées] a envoyé deux décorations militaires et un brevet.

La société populaire de Vals, département de l'Ardèche, a envoyé pour l'armement et équipement d'un vaisseau, la somme de 405 L en assignats.

Les membres de la société populaire du Cheylard, département de l'Ardèche, ont envoyé pour les frais de la guerre la somme de 305 L 10 s en un bon de la poste du Cheylard, du 24 vendémiaire.

Les membres de l'ex-comité de surveillance et révolutionnaire de la commune d'Esplaign-sur-Mer, ci-devant Saint-Riquier [Seine-Inférieure], ont envoyé 5 L 4 s, dont 24 s en numéraire, le reste en assignats, plus une paire de boucles pour jarretières, en argent.

*Du 5 dud.* Le citoyen Léger, d'Hacqueville [Eure], a déposé pour les frais de la guerre un écu de 3 livres.

*Du 6 dud.* La société populaire du canton d'Athis, district de Domfront, département de l'Orne, a déposé pour les frais de la guerre la somme de 1200 L en assignats.

Le comité de surveillance de la commune de Riom [Puy-de-Dôme] a fait déposer, par le citoyen Jourde, représentant du peuple, une décoration militaire.

La société populaire de Liancourt, district de Clermont-Oise, [Oise] offre à la Convention nationale la somme de 243 L en assignats pour soulager les veuves et orphelins des ouvriers qui ont péri à l'explosion de Grenelle.

La commune de Soisy-Marat [ci-devant Soisy-sous-Etiolles, Seine-et-Oise] a envoyé, par l'intermission de l'administration du district de Corbeil [Seine-et-Oise], la somme de 500 L en assignats pour aider à l'armement d'un vaisseau.

*Du 7 dud.* Les administrateurs du département de la Marne ont déposé pour les frais de construction d'un vaisseau de premier rang, la somme de 73 597 L 10 s en assignats; en numéraire, 11 L 4 s 6 d. En tout, 73 708 L 14 s 6 d.

Le citoyen Pille, commissaire de l'organisation et du mouvement des armées de terre, a envoyé, au nom des hussards du troisième régiment à l'armée du Nord, la somme de 4565 L saisie sur un officier de la légion de Beon, lequel officier a été fait prisonnier.

*Du 8 dud.* Rien.

*Du 9 dud.* La société populaire de Lorient [Morbihan] a envoyé, pour les veuves des défenseurs de la patrie morts à la reprise de Port-la-Montagne, une lettre de change sur le citoyen Greffin, négociant, rue André-des-Arts, n° 99, de la somme de 1000 L.

*Du 10 dud.* Les membres de la société populaire de Villefranche-sur-Saône [Rhône] ont envoyé pour la construction des vaisseaux la somme de 3600 L en assignats.

Les citoyens Lacombe et Bellegarde, représentans du peuple, ont envoyé de Bois-le-Duc une décoration militaire prise sur un émigré.

Le citoyen Dupré, de la société populaire de Bercy, district du bourg de l'Égalité, département de Paris, a déposé, pour les victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 365 L 5 s en assignats.

Le quatorzième bataillon de la République, ci-devant premier des Piquiers, campé au Pont-Charon, armée de l'Ouest, a envoyé pour le même objet 548 L en assignats.

Le citoyen Hébert, directeur des spectacles de la Rochelle et de Rochefort [Charente-Inférieure] a envoyé pour le même objet la somme de 600 L en assignats.

Un détachement de la compagnie Laurent, quatrième division d'artillerie, à l'armée des Alpes, a envoyé un assignat de 25 L pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

Les administrateurs du district du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant Saint-Lô [Manche], ont envoyé cinq décorations militaires et les brevets (139).

La séance est levée à trois heures et demie (140).

*Signé,* PRIEUR (de la Marne)  
*président,* ESCHASSERIAUX jeune,  
BOISSY [d'ANGLAS], Pierre GUYOMAR,  
GUIMBERTEAU, GOUJON, *secrétaires.*

(139) P.-V., XLVIII, 136-39.

(140) P.-V., XLVIII, 139. *J. Fr.*, n° 766. *J. Perlet*, n° 768 et *M. U.*, XLV, 173, indiquent 3 heures.

(138) Voir ci-dessous *Arch. Parlement.*, 15 brum.

**En vertu de la loi du 27 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.**

*Signé*, GUILLEMARDET,  
J.-J. SERRES, BALMAIN, C.A.A. BLAD,  
*secrétaires* (141).

**AFFAIRE NON MENTIONNÉE AU  
PROCÈS-VERBAL**

**48**

[*La société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube)*  
*à la Convention nationale, le 24 vendémiaire*  
*an III*] (142)

Égalité, Liberté, Mort aux tirans.

Votre adresse énergique au Peuple français, citoyens Représentans, dont la lecture a souvent été interrompue par des cris de *Vive la République, une et indivisible, Vive la Convention nationale*, parle aux coeurs sensibles des vrais amis de l'égalité et de la liberté le pur langage du patriotisme; et vous en félicitant, la société populaire de Nogent-sur-Seine la considère sous les rapports sociaux, comme un chef-d'oeuvre de morale et de sagesse, sous les rapports politiques, comme un phare pour l'opinion publique et une boussole pour le vaisseau de la République, vainement battu des flots de la malveillance contre lequel se briseront toujours les vagues de l'intrigue, et qu'en bons et sages pilotes, vous saurez conduire dans le port du bonheur.

Salut et Fraternité.

Les membres du comité de correspondance.  
*Suivent 7 signatures.*

(141) P.-V., XLVIII, 139.

(142) C 325, pl. 1406, p. 36.